

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° CE3478

présenté par  
Mme Belluco

-----

#### ARTICLE 9

Après l'alinéa 4 insérer l'alinéa suivant :

« Il comportera également un module d'état des lieux des haies présentes ou à proposer sur l'exploitation, de leur gestion passée le cas échéant, et de leur possibilité de valorisation. Le module apportera une sensibilisation à la protection et à la valorisation de ces éléments. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de compléter le module d'évaluation environnementale des exploitations, en ajoutant un volet relatif aux haies, et un autre plus général relatif à l'érosion de la biodiversité.

Cet amendement a été travaillé à partir des propositions de l'AFAC et Artemisia.